

Conférence des Maires SCoT du Sisteronais- Buëch

Cadre général du SRADDET,
stratégie régionale



L'intervenant

Benoît Fanjeau

Délégation Connaissance Planification Transversalité

Service Planification Régionale et Territoriale

Chargé de mission Planification

Le SRADET en vidéo

Cliquez sur le lien pour visionner



1. Cadre général du SRADDET
2. Stratégie régionale
3. Mise en œuvre du SRADDET



Les 11 DOMAINES DU SRADDET



LUTTE CONTRE
LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE



GESTION ÉCONOME
DEL'ESPACE



IMPLANTATION
D'INFRASTRUCTURES
D'INTÉRÊT RÉGIONAL



POLLUTION DE L'AIR



HABITAT



ÉQUILIBRE
DES TERRITOIRES



MAÎTRISE ET
VALORISATION
DE L'ÉNERGIE



INTERMODALITÉ
ET DÉVELOPPEMENT
DES TRANSPORTS



PROTECTION
ET RESTAURATION
DE LA BIODIVERSITÉ



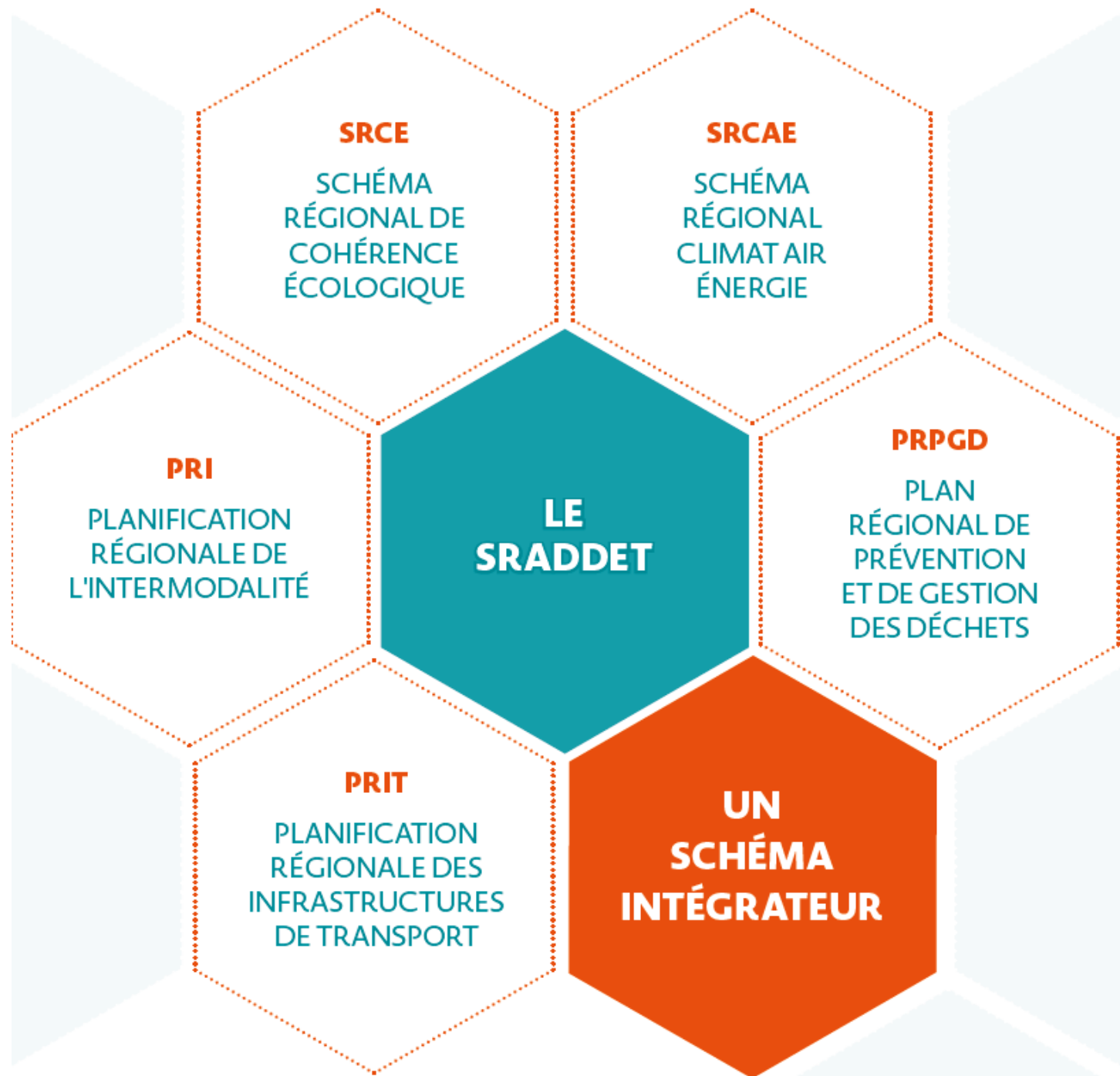
PRÉVENTION ET
GESTION DES DÉCHETS



DÉSENCLAVEMENT
DES TERRITOIRES RURAUX

Les 11 domaines obligatoires du SRADDET

Un schéma **intégrateur**
et **prescriptif** pour
dépasser les logiques
sectorielles



L'opposabilité du SRADDET

prise en compte



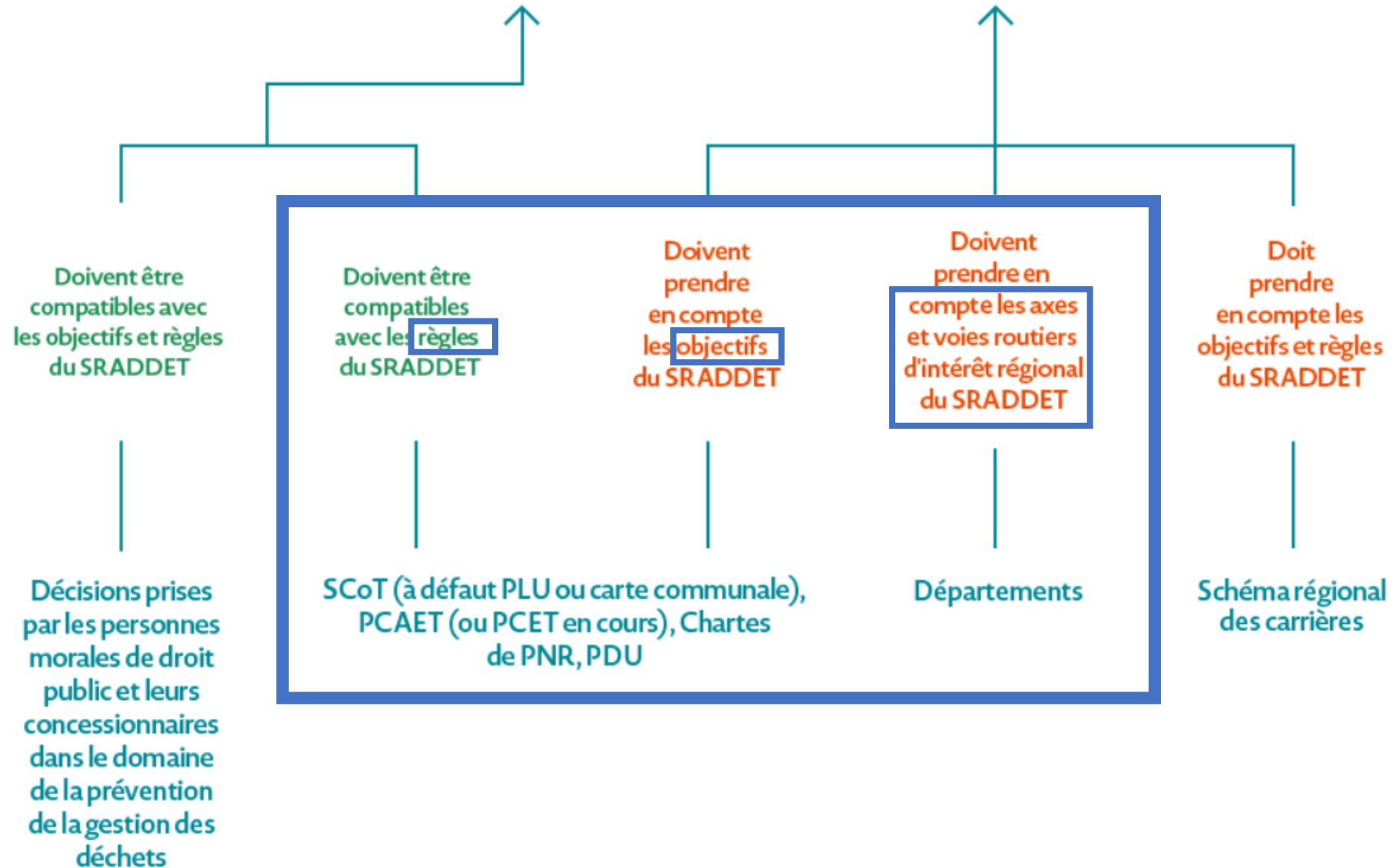
ne pas ignorer

compatibilité



ne pas faire obstacle

LE SRADDET



1. Cadre général du SRADDET
2. Stratégie régionale
3. Mise en œuvre du SRADDET



Le diagnostic
d'une qualité
de vie
menacée...



Le diagnostic
d'une qualité
de vie
menacée...

...notre modèle de
développement territorial doit
changer !

La rupture au cœur de la stratégie régionale

Enjeux

transversaux



Éléments

de rupture



Lignes

directrices

Enjeu 1

Concilier attractivité économique et résidentielle du territoire

Enjeu 2

Améliorer la vie quotidienne en préservant les ressources et en réduisant la vulnérabilité

Enjeu 3

Conjuguer l'opportunité de la métropolisation avec l'exigence d'un développement équilibré des territoires

Réinventer le modèle de développement territorial

pour une région attractive pour la population et les entreprises

Rompre avec les logiques de consommation extensive des ressources naturelles

pour une région résiliente

Atténuer les logiques de concurrence territoriale

pour une région solidaire

Ligne directrice 1

Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Ligne directrice 2

Maîtriser la consommation de l'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau

Ligne directrice 3

Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants



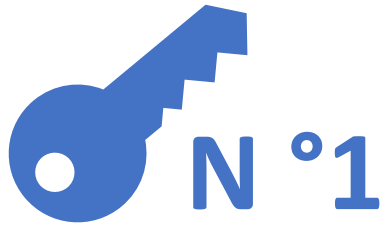
Les 7 messages clés dans la stratégie du SRADDET



Limiter la
consommation de
l'espace



Horizon 2030



Limiter la
consommation de
l'espace

- Diminuer de 50 % le rythme de la **consommation** d'espaces agricoles, naturels et forestiers par rapport à 2006-2014
- Concentrer les nouveaux développements en **zones urbaines**
- Atteindre **0 perte de surface agricole irriguée**

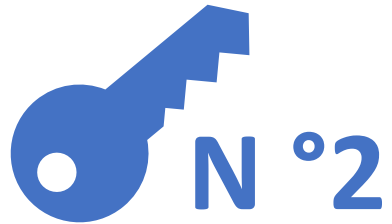


Limiter la
consommation de
l'espace

Déployer la stratégie régionale d'aménagement économique

En lien avec le SRDEII –Schéma régional de développement
économique, d'innovation et d'internationalisation

- Vers une meilleure cohérence dans la logique d'implantation des activités économiques
- Optimisation et renouvellement du foncier économique existant
- Reconquête du foncier économique dans les zones tendues
- Stratégie de spécialisation des écosystèmes économiques
- Observation du foncier économique



Attractivité et démographie

Un objectif de + 0,4 % à l'échelle
régionale (+ 0,6 % pour l'espace
alpin)

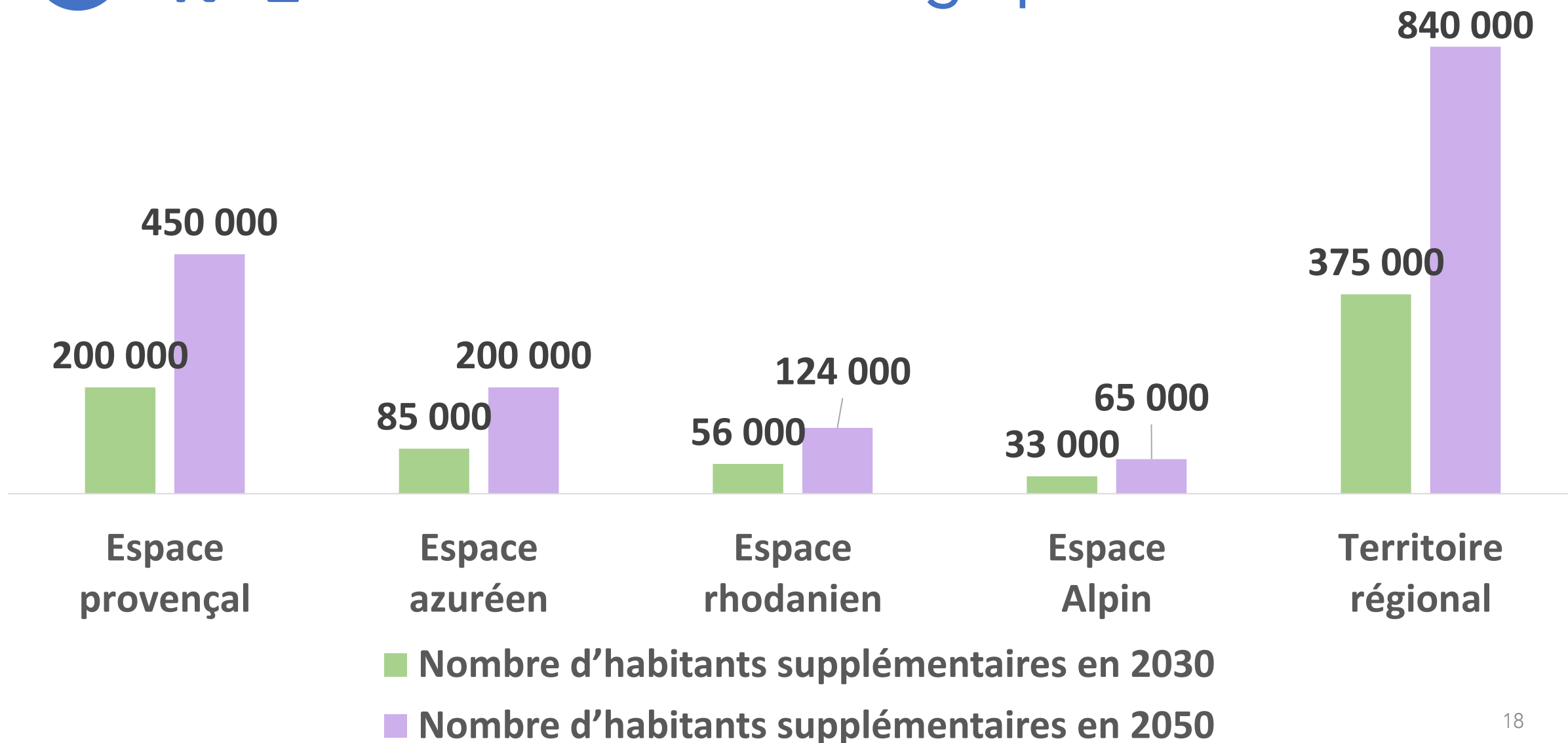
(croissance par rapport à 2013)

- Localisation prioritaire en centralité (pour moitié en métropole)
- En priorité : maintien des jeunes et accueil d'une population en âge de travailler



N °2

Attractivité et démographie





N °3 Une stratégie urbaine pour la reconquête des centres-villes

Espaces « les plus métropolisés » :

recentrer et optimiser le développement, pour des métropoles attractives portant la dynamique régionale

- Densifier et optimiser le foncier au sein de l'enveloppe urbaine
- Faire de la cohérence urbanisme/transport un principe d'aménagement prioritaire

Espaces sous influence métropolitaine :

maîtriser et organiser le développement, pour des territoires plus équilibrés, mieux connectés aux métropoles

- Réduire le rythme de consommation d'espace
- Rééquilibrer le rapport habitat / emplois / services, dans le respect des objectifs sur le foncier économique et la maîtrise de l'étalement urbain
- Accroître la desserte par les transports en commun

Espaces d'équilibre régional :

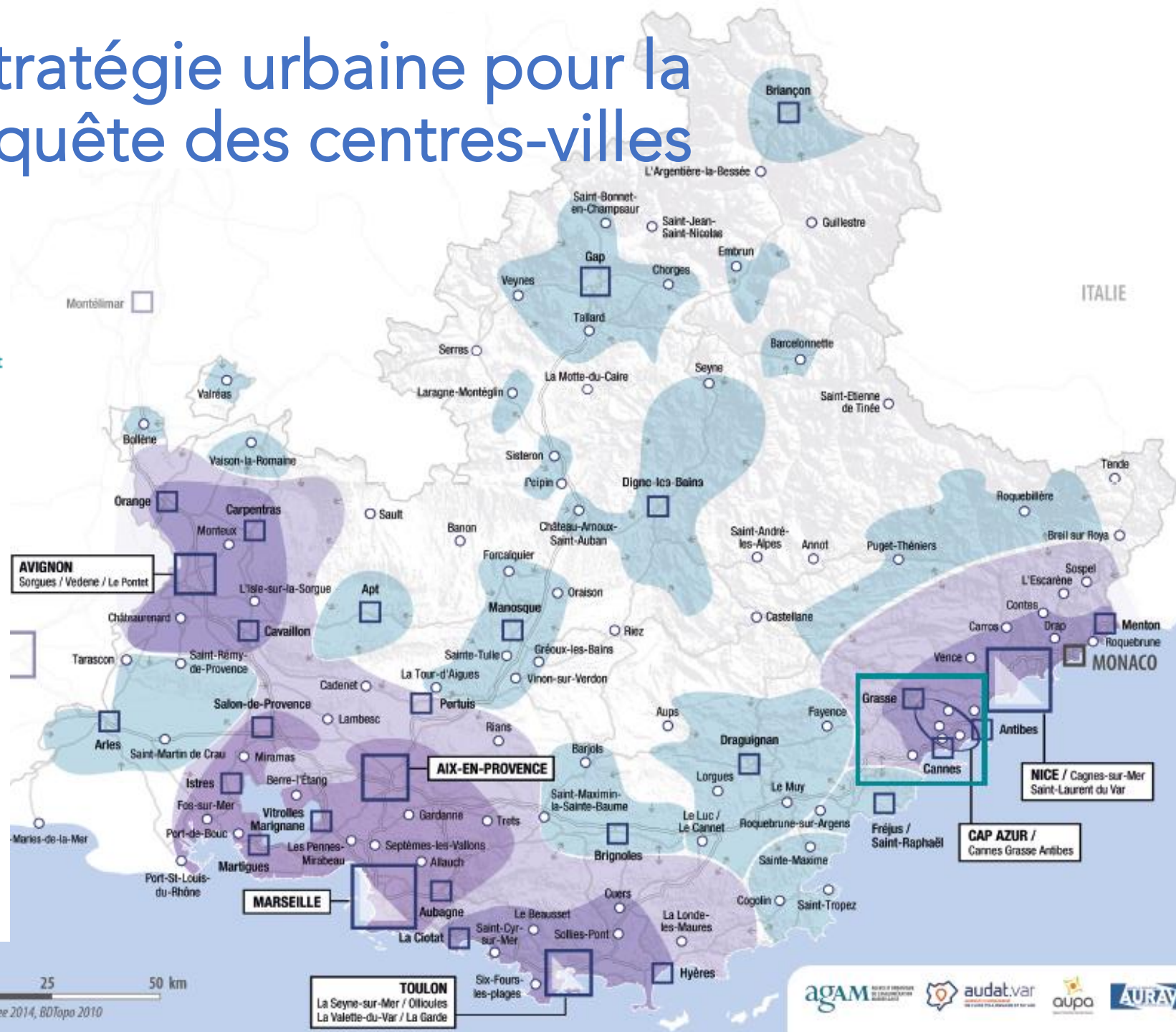
promouvoir un développement harmonieux, autour de bassins de vie singuliers, offrant qualité de vie et proximité

- Réduire le rythme de consommation d'espace
- Équilibrer le développement au sein de ces espaces cohérents dans leur fonctionnement

Espaces à dominante rurale ou naturelle :

porter un modèle de développement rural régional

- Préserver la qualité des espaces ruraux et naturels
- Réduire le rythme de consommation d'espace
- Favoriser l'accès aux services dans les centralités
- Organiser un développement cohérent au sein des bassins de vie





Centralités métropolitaines
→ Conforter leur développement et leur capacité de rayonnement
Aix-Marseille, Nice, Toulon, Avignon

- # Stratégie urbaine pour la quête des centres-villes



Entre création et
rénovation, pour
des logements
abordables

Horizon 2030

+ 30 000 logements par an dont 50 %
de logements abordables

Horizon 2050

Rénovation thermique et énergétique
de 50 % du parc ancien

OTELLO

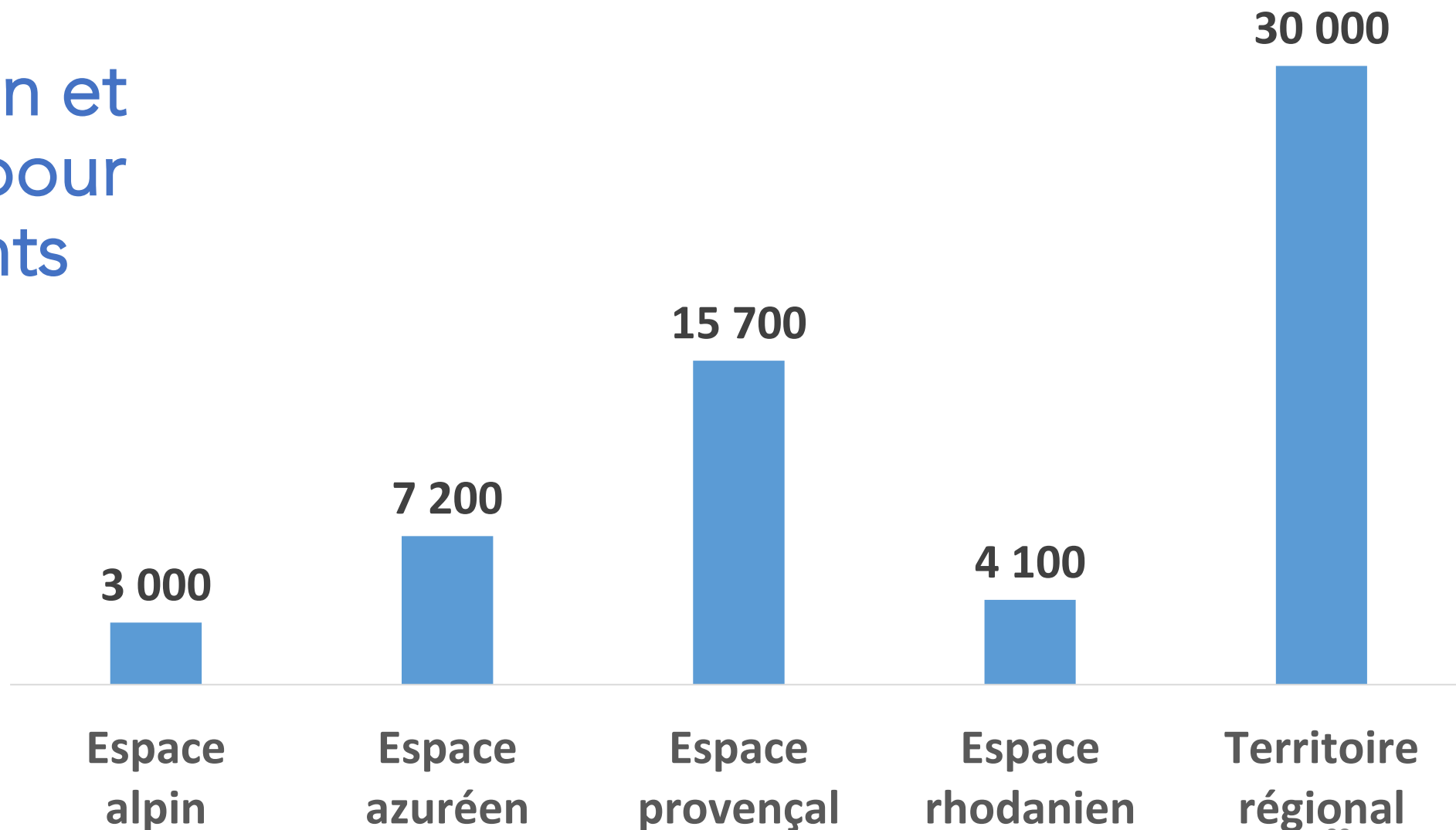
Outil pour la Territorialisation de la
production de Logement



N °4

Entre création et
rénovation, pour
des logements
abordables

Horizon 2030





Transition
énergétique et
écologique, place
aux énergies
renouvelables

- Objectifs de **diminution de la consommation d'énergie**
- Objectifs de **production d'énergies renouvelables**
- Objectifs de **diminution des émissions** de rejets polluants



Transition
énergétique et
écologique, place
aux énergies
renouvelables

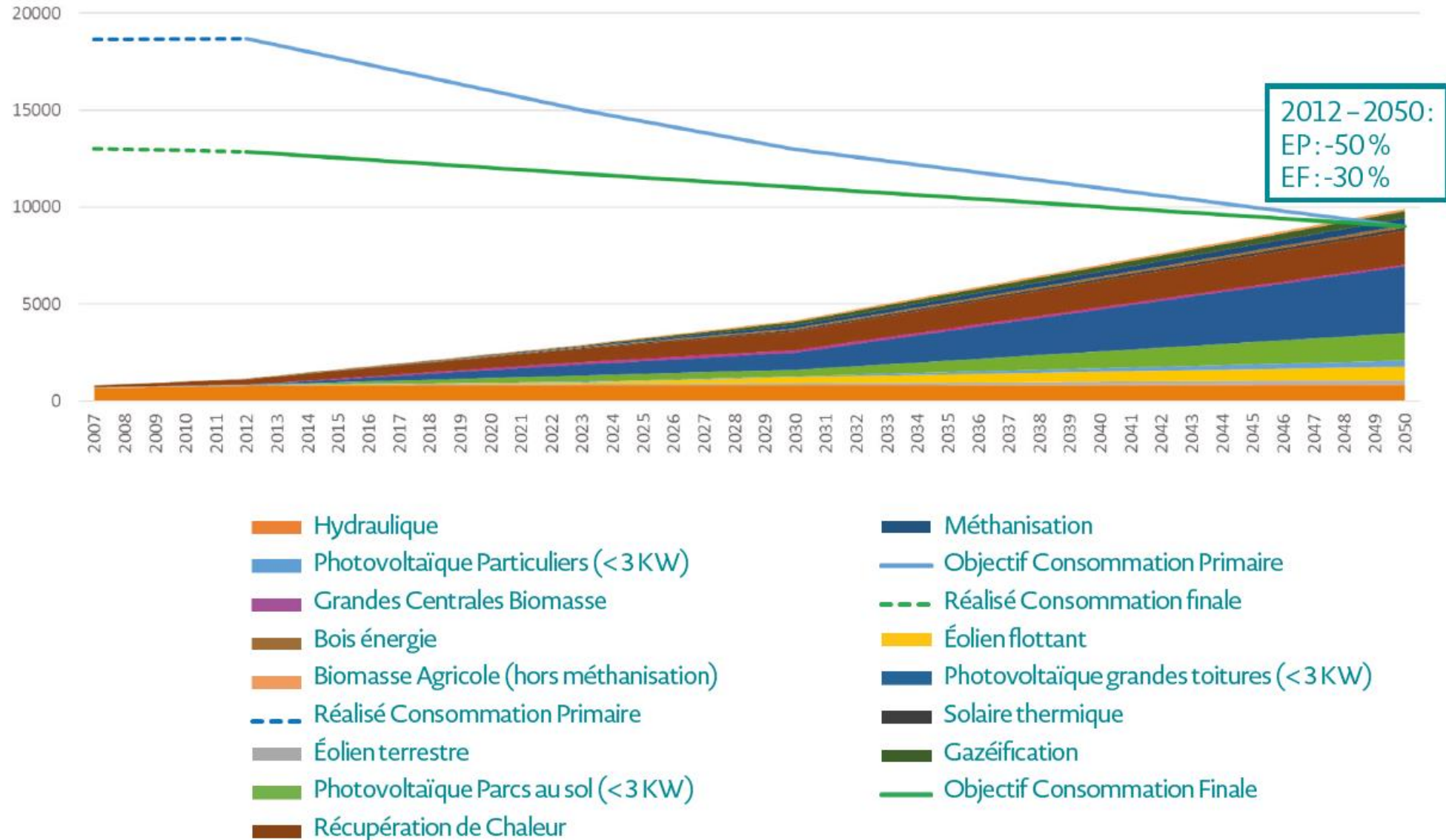
Objectifs de **diminution de la consommation** totale d'énergie primaire par rapport à 2012

- 2030 : - 27%
- 2050 : - 50%



N °5

Objectifs de production des énergies renouvelables



Objectifs de diminution des émissions de rejets polluants

 N °5



Par type de rejet	2023	2030
NOx composés d'azote et d'oxygène produits par la combustion des énergies fossiles	-54%	-58%
Particules fines en suspension inférieures à 2,5 microns - PM2,5	- 40%	-55%
Particules fines en suspension inférieures à 10 microns - PM10	- 35%	-47%
Composés organiques volatils non méthaniques - COVNM	-26%	-37%

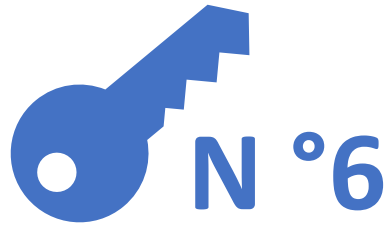
Par secteur d'activité	2023	2030
Industrie, déchets, énergie	- 19 %	- 27 %
Résidentiel et tertiaire	- 38 %	- 55 %
Transports	- 23 %	- 35 %
Agriculture	- 10 %	- 13 %



Transition énergétique et écologique, place à la biodiversité

- Remise en état optimal des cours d'eau (30 058 ha / 42,3%)
- Préservation de 1 660 000 ha de réservoirs et corridors de biodiversité : 84 % de la trame verte
- Remise en état optimal de 302 390 ha des réservoirs de biodiversité : 16 % de la trame verte
- Remise en état des corridors écologiques
- Trame noire, nature en ville, recherche et expérimentation dans les champs naturalistes





Mobilité, transports et intermodalité, pour un nouveau souffle

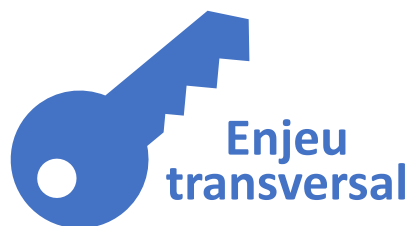
- Simplifier la vie des usagers des TC
- Développer l'intermodalité dans les pôles d'échange
- Coordonner les aménagements et les usages des projets de TC en site propre et de parcs relais
- Compléter le schéma régional avec 1 500 km de vélo routes et de voies vertes au niveau local
- Densifier l'urbanisation des quartiers des gares



Place à l'économie circulaire



- Décliner des objectifs quantitatifs régionaux de prévention, recyclage et valorisation des déchets
- Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d'urbanisme
- Favoriser le recyclage, l'écologie industrielle et l'économie circulaire



Le numérique au service de l'équilibre et l'égalité des territoires

2020 : déploiement du très haut débit engagé en Provence-Alpes-Côte d'Azur, tant en zones publiques que privées

Départements	Nombre de locaux professionnels et à usage d'habitation raccordables, en volume et pourcentage
04	16 490 (12,47 %)
05	18 089 (12,73 %)
06	557 464 (63,15 %)
13	685 002 (58,78 %)
83	306 346 (38,96 %)
84	181 627 (51,01 %)
Région	1 765 018 (50,94%)

2025 : Ensemble des locaux du territoire régional couverts en très haut débit

1. Cadre général du SRADDET
2. Stratégie régionale
3. Mise en œuvre du SRADDET



La mise en œuvre du SRADDET

Par la contractualisation

- Contrat de plan Etat Région (CPER), Contrat régional d'équilibre du territoire (CRET) ...

Par l'action des opérateurs

- Etablissement public foncier régional (EPFR), Agence nationale de l'habitat (Anah), ADEME...

La mise en œuvre du SRADDET

Par la planification locale

- Direct : SCOT, PLU, PCAET, PDU
- Indirecte : Programme local de l'habitat (PLH)

Par les politiques mises en œuvre par l'Etat, la Région, les Départements, les EPCI, les Communes

La mise en œuvre du SRADDET

Par le dialogue territorial

- Conférence Avenir de nos territoires
- Ateliers
- Formations

La mise en œuvre du SRADDET

Par le dialogue territorial

- Instances territoriales de dialogue :
 - Un élément clé de la gouvernance du SRADDET par espace
 - Un lieu de dialogue entre la Région, les territoires et les services de l'Etat
 - *prochaine: initialement prévue le 27 novembre à Manosque, reportée*

La mise en œuvre du SRADDET

Par la communication

- Site internet

<https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/avenir-de-nos-territoires/le-schema-regional/>



- Lettre d'information



La mise en œuvre du SRADDET

Par le prix Avenir de nos territoires

- Récompenser des projets de planification et des réalisations répondant
 - ✓ À la maîtrise de la consommation d'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau
 - ✓ À l'objectif de conjuguer égalité et diversité, pour des territoires solidaires et accueillants
- Ouvert aux communes, départements, structures porteuses de SCoT, Parcs Naturels Régionaux, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), métropoles
- Dépôt des candidatures jusqu'à fin 2020

La mise en œuvre du SRADDET

Par les indicateurs d'évaluation

- Indicateurs de « suivi »
 - Mise en œuvre des règles du SRADDET par les différents acteurs concernés et les documents cibles de la prescriptivité du schéma
 - Documents de planification infrarégionaux : SCoT, PCAET, PDU, chartes PNR
- Indicateurs « d'incidence »
 - Apprécier les incidences positives comme négatives du SRADDET sur son environnement naturel, économique et humain
 - Apprécier, à moyen et long terme, les évolutions constatées des variables clé sur le territoire régional

Au total...

- Le SRADDET donne un cadre et donc des limites,
- De larges marges de manœuvre pour l'expression d'un projet de territoire,
- La Région présente pour accompagner... et aussi bénéficier des retours de terrain.



AVENIR DE NOS TERRITOIRES

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires

SRADDET